

Réunion n°49 : jeudi 14 mars 2019 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Pascal Chiron, et de Stéphane Gonthier excusé, pouvoir à Jean Durand.
Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 7 février à l'unanimité (11).

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Assainissement : compte financier 2018

Présentation du bilan de **fonctionnement**. Il fait apparaître un **résultat positif de 10.643€** (10.484.78€ en 2017, - 67.533€ en 2016, 25.600€ en 2015, 6.170€ en 2014). En **investissement**, il est positif de **2.558€** (-1.074,21€ en 2017, -4.286€ en 2016, 48.754€ en 2015, -45.256€ en 2014). Le résultat consolidé de l'**exercice** est bénéficiaire de **13.192€** (9.410.57€ en 2017, -71.819€ en 2016, 74.355€ en 2015, 39.085 en 2014). Le résultat de clôture **cumulant** le résultat de l'exercice 2018 et les exercices antérieurs est excédentaire de **37.299€** (24.107,09€ en 2017, 14.697€ en 2016, 86.516€ en 2015, 51.475€ en 2014). Rappel, en 2016, nous avons transféré 69.283€ au budget communal.

En 2018, il y eu 32.077€ de recettes dont 10.000€ de Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif PFAC (4 raccordements de logement neuf) et 22.077€ de taxes assainissement (abonnement et part variable). En 2017, il y eu 32.683€ de recettes dont 12.500€ de Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif PFAC (5 raccordements de logement neuf) et 20.183€ de taxes assainissement (abonnement et part variable). En 2016, il y eu 26.401€ de recettes dont 5.000€ de Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif PFAC (2 raccordements de logement neuf) et 21.401€ de taxes assainissement (abonnement et part variable). En 2015, il y a eu 50.867€ de recettes dont 30.625€ PFAC (13) et 20.242€ de taxes assainissement. En 2014, il y eu 29.779 € de recettes dont 10.000€ PFAC (4) et 19.779€ de taxes assainissement. *Le conseil municipal approuve le compte financier Assainissement 2018 à l'unanimité (10).* Le Maire, responsable de l'exécution du budget, ne participe pas au vote.

Vote des tarifs assainissement 2019-2020 :

Pour prise en compte dans la facturation du SIEV Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veauce pour la période avril 2019 à mars 2020. Ces tarifs constituent, avec la PFAC, une des principales recettes du budget Assainissement. Rappel PFAC : 2500€ pour une habitation ordinaire, 1000€ pour une habitation dont la surface habitable est inférieure à 40m², 625€ pour un logement existant nouvellement raccordé.

Compte tenu des charges et recettes constatées sur le budget 2019, il est proposé de ne pas modifier les tarifs 2018. Il est souhaitable que les taxes assainissement (hors PFAC) compensent les charges de fonctionnement du service qui correspondent essentiellement à la part variable de la contribution au SIA, les recettes de PFAC finançant les travaux (l'investissement sur les réseaux et la station d'épuration intercommunale (part fixe de la contribution SIA)). Les taxes « assainissement » actuelles (part fixe dite abonnement 2.40€ par mois, part variable 0.70€ par m³ consommé), équivalent, pour une consommation moyenne annuelle de 100m³, à une charge de 70€ pour la part variable et 28.80€ pour l'abonnement. Le coût au m³ est de 0.99€ tout compris (hors prix de l'eau et diverses taxes de l'Agence de l'Eau). Les tarifs de la commune sont historiquement parmi les plus faibles des 17 communes adhérentes du SIEV (seule 1 commune a des tarifs légèrement inférieurs en 2018/2019, les tarifs vont de 0.97€/m³ à 2.11€/m³). Le budget communal d'assainissement s'équilibre sans difficulté chaque année. *Le conseil municipal décide, à l'unanimité (11) le maintien des tarifs 2018/2019 pour l'exercice 2019/2020.*

Reversement exceptionnel en direction du budget communal :

La compétence Assainissement est retirée du panel des compétences de la commune, au 1^{er} janvier 2020. Le budget est assis sur des réserves confortables (37.299€ au 1^{er} janvier 2019) que la Commune souhaite conserver en grande partie, le solde ira à la Communauté d'Agglomération. Ainsi que le permet la loi, il est proposé un reversement exceptionnel de **32.736.22€** au budget communal. Des conditions doivent être satisfaites pour que cela soit possible : ne pas pouvoir réduire les tarifs assainissement (difficile à envisager car ils sont déjà bas et il est fort probable que lorsque la commune ne gèrera plus l'assainissement, ils augmenteront sensiblement), l'équilibre du budget d'investissement ne doit pas être menacé (peu de travaux à prévoir, notre réseau est récent et séparatif à 100%), la contribution au Syndicat Intercommunal ne doit pas être mise en difficulté. Ces conditions étant respectées, il est proposé d'effectuer ce reversement.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (11).

Budget Assainissement 2019 :

Le SIA Syndicat Intercommunal d'Assainissement gère la station d'épuration depuis 2008. Il a emprunté pour le financement de sa construction 120.000€ en 2008 sur 20 ans. Il a fait un emprunt complémentaire de 37.000€ sur 10 ans en 2015 pour financer des travaux d'amélioration. Les charges de fonctionnement et les annuités de remboursement des emprunts sont partagées entre les 2 communes selon le nombre de raccordements pour l'investissement (211 à Chavannes et 135 à Marsaz) et les m³ assainis pour le fonctionnement. 78% des foyers Chavannais sont raccordés. Pour 2019, Chavannes devrait contribuer au SIA à la hauteur de 7.000€ (prévision car budget 2019 SIA non voté) (10.624€ en 2018, 10.492€ en 2017, 16.000€ en 2016, 23.001€ en 2015, 12.396€ en 2014).

Concernant le financement des réseaux communaux, la commune a fait, en 2008, un emprunt de 45.000€ d'une durée de 15 ans et un emprunt complémentaire, en 2010, de 30.000€ sur 12 ans avec possibilité de remboursement anticipé. Les recettes directes sont prévues à hauteur de 28.500€ dont 7.500€ de PFAC (3 nouveaux raccordements) et 21.000€ de taxes assainissement. Il est prévu 14.566€ de dépenses d'investissement pour de nouveaux raccordements et des réparations. Le budget présenté ne comprend pas de hausse des tarifs assainissement et intègre le transfert de 32.736.22€ au budget général.

A l'unanimité (11), approbation par le conseil municipal du budget de fonctionnement et d'investissement Assainissement 2019.

Contestation de la propriété d'une partie de la parcelle communale A188 Mairie :

Le 29 novembre 2018, la cour d'Appel de Grenoble a rendu un jugement favorable à la commune. La partie adverse a depuis décidé de se pourvoir en cassation. Cette décision n'est pas suspensive du jugement de la cour d'appel. La nouvelle juridiction parisienne va juger de la conformité du jugement sur la forme et non pas sur les faits. Le conseil municipal doit décider du choix d'un nouvel avocat de cassation. Le coût estimatif est de 6 à 7.000€. Un point est fait sur le coût de la procédure judiciaire. Le Maire rappelle que nous bénéficions toujours d'une assistance juridique et financière de la part de notre assureur. Il est proposé de retenir le cabinet Spinosi Sureau.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité (11), de retenir le cabinet Spinosi Sureau.

2 - Informations :

Communauté d'Agglomération Arche Agglo :

Conseil d'agglomération du 6 mars : FINANCES : Rapport d'orientation budgétaire, fonds de concours communes de Marsaz et Mercuriol Veauines ; ADMINISTRATION GENERALE : Délégation au Président ; DEVELOPPEMENT LOCAL : Convention d'études et de veille foncière avec la commune de Marsaz et EPORA ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Dispositif d'appui aux entreprises Initiactive 26-07, Dispositif d'appui aux entreprises Réseau Entreprendre Drôme Ardèche REDA, modification du règlement d'aides au TPE ; HABITAT : Prolongation de l'OPAH-RU de Tournon sur Rhône ; PATRIMOINE et INFRASTRUCTURES : Avenants aux travaux de la ferme de la Cellière ; TECHNIQUE DECHETS : Avenant à la convention avec la CC Rhône Crussol pour la collecte des ordures ménagères du hameau des Combes à Glun, Convention constitutive groupement de commandes porté par le Sytrad pour le traitement des Déchets Diffus Spécifiques.

Commission Eau Assainissement, le jeudi 14 mars. Compte rendu Damien Bogiraud.

Conseil d'école du 5 mars 2019 :

Ordre du jour : Communication des problèmes rencontrés sur le périscolaire ; Respect des horaires de sortie de classe ; Marsaz, communication des comptes rendus de conseil d'école ; Absence et non remplacement d'une enseignante et cantine ; Souci chauffage à l'école de Bren ; Effectifs (185 au total) ; Projet tablettes informatiques ; Projets des classes ; Remerciements ; Prochain conseil école 18 juin.

Comité pilotage intercommunal Cantine garderie : Compte rendu réunion du 13 mars. Présence de 2 parents délégués au conseil d'école. Bilan des 6 premiers mois. Fonctionnement satisfaisant. Bonne situation financière. Impayés en baisse sensible. Point budgétaire 2019 programmé le 17 avril.

Réunion Dotation Département : jeudi 14 mars à Chavannes.

Nouvelle Mairie : Poursuite des travaux. Changement de l'ensemble des fenêtres du bâtiment y compris du logement. La Poste nous informe qu'elle participe financièrement aux travaux de la nouvelle agence postale communale (50% d'un montant plafonné à 40.000€ HT sans compter la mise à neuf des équipements spécifiques).

Etang du Mouchet : Poursuite des travaux de déviation du lit de la Veauine et d'aménagement de l'entrée du canal du moulin.

Urbanisme :

Rappel : Toute édification de clôture, modification de l'aspect extérieur d'une construction (y compris en toiture), transformation de garage en pièce habitable, de terrasse en véranda, création de piscine enterrée ou partiellement enterrée... doit faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire, selon le cas. Les constructions non déclarées doivent faire l'objet d'une régularisation. Les assureurs et les notaires exigent de plus en plus souvent des attestations d'autorisations d'urbanisme (permis accordé, déclaration préalable sans opposition...). Les constructions non déclarées sont portées à l'information de l'administration fiscale.

Demande : RAS.

Accord : Déclaration Préalable de M. et Mme Julien Courthial pour la construction d'une piscine, route de Griauges. DP de M. Courbier pour l'édification d'une clôture (régularisation) rue de la salle des fêtes.

Divers :

Intervention de la Gendarmerie en février sur le site de la serre « boulodrome » suite à des dégradations, auteurs rappelés à l'ordre.

Recensement communal : population estimée à 735 habitants.

Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs 2019, le mercredi 20 mars à 18h.

Nettoyage de Printemps, samedi 23 mars de 9h à 12h suivie d'un pique-nique à la salle des fêtes. Rendez-vous sur la place de la Mairie.

Commission finances, le mardi 9 avril à 18h30.

Elections européennes, le dimanche 26 mai de 8h à 18h, constitution du bureau.

Prochain conseil municipal, le jeudi 11 avril 2019 à 20h30.